



Meudon la Forêt, le 6 novembre 2020

Objet : Covid-19 – protocole sanitaire renforcé collège Armande Béjart

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Suite au **protocole sanitaire renforcé**, le collège a mis en place de nouvelles mesures pour protéger aux mieux les élèves et l'ensemble des personnels. Ces mesures seront effectives à compter du **lundi 9 novembre**.

Ci-dessous les éléments clés de ces mesures que vous devrez respecter ainsi que vos enfants :

- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans la famille. De même, les élèves ayant été testés positifs au SARS-Co2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. Les parents informent le collège. (Voir fiche thématique sur tableau d'affichage Oze)
- **Le port du masque « grand public » est obligatoire** dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
- **Lavage régulier des mains à l'eau et au savon** (dans les toilettes) avec une mesure de distanciation physique. Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée et dans chaque salle de classe.
- **Une salle est attribuée à chaque classe** hors enseignements scientifiques, artistiques et EPS où les élèves continueront de se déplacer. Il en va de même pour les enseignements optionnels ou en demi-groupe.
- **L'enseignement d'EPS est obligatoire**. Les cours sont organisés dans le respect des gestes barrières. Les activités extérieures sont à privilégier, l'utilisation des installations sportives internes et communales est autorisée (gymnase et piscine). **Le port du masque reste obligatoire hors temps d'activité physique**. Voir fiche thématique
- Plan de circulation actualisé dans les couloirs afin de limiter les flux d'élèves – ils auront l'obligation d'emprunter les escaliers les plus proches.
- Sur les temps de **récréations**, la configuration de la cour et l'organisation de l'établissement ne permettent pas de limiter la distanciation et le brassage des élèves. Nous privilégierons d'assurer la stabilité entre les groupes sur les bases élèves.
- **Les élèves demi-pensionnaires sont accueillis au réfectoire par niveau de classe**. Lavage des mains obligatoires à l'entrée du réfectoire. Ils seront positionnés en quinconce. Le masque sera retiré lorsque l'élève sera installé à une table pour la prise du repas.



- **Nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisé une fois par jour.** Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jours. Les toilettes élèves sont nettoyées deux fois par jours. Les salles de classes ainsi que tous les autres locaux sont aérés au minimum toutes les deux heures (avant l'arrivée des élèves, temps de récréation, interours, temps de demi-pension...).
- Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

La Principale

CLASSE	PROFESSEUR PRINCIPAL	SALLE UNIQUE ATTRIBUEE
3^{ème} 1	M. GBAGUIDI	311
3^{ème} 2	Mme AUBRY	211
3^{ème} 3	Mme HESCHUNG-FONTAINE	210
3^{ème} 4	Mme PORTE	011
3^{ème} 5	Mme FOULIOT	010
3^{ème} 7	M. REKIK	18
4^{ème} 1	M. RAFFAULT	223
4^{ème} 2	M. TISSERON	222
4^{ème} 3	M. SIBILAUD	221
4^{ème} 4	M. ABDELMALEK	220
4^{ème} 5	Mme CLERBOUT	219
4^{ème} 7	Mme GENDRY	19
5^{ème} 1	Mme BIBES	218
5^{ème} 2	Mme GAY	217
5^{ème} 3	Mme SIMAO	216
5^{ème} 4	M. ANGLADE	215
5^{ème} 5	M. DE JONGHE	214
5^{ème} 6	Mme MADJARIAN	213
5^{ème} 7	Mme SIMMENAUER/Mme	111
6^{ème} 1	Mme ROUDAUT	116
6^{ème} 2	Mme DOUBLET	115
6^{ème} 3	Mme ROBERT	114
6^{ème} 4	Mme CALVET	113
6^{ème} 5	M. NSIETE	112
6^{ème} 7	Mme BRONNER	212